



Florence Hardy (encadré) a défendu le droit des enfants de recevoir leur instruction en français devant la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard. Noëlla Arsenault et Madeleine Costa ont ensuite porté l'affaire devant la Cour suprême du Canada. Ensemble, elles ont assuré l'accès à l'éducation en français à l'Île-du-Prince-Édouard.